Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Affiché le
ID : 025-212502843-20221115-272_2022B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

****

N° 272/2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT

(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 novembre 2022

Le 15 novembre 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 9 novembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **22**
Nombre d'excusés : **7**
Nombre d'absent : **0**

VOTES
Pour : 24
Contre : 2
Abstention : 3

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Monsieur GUILLEMET Jean-Louis	pouvoir à CHETTAT BENATTABOU Majda
Monsieur BERTHON Gérard	pouvoir à CHARITÉ Pierre
Madame LAKHDER Nadia	pouvoir à DIERZYNSKI Aurélie
Madame SAUNIER Fanny	pouvoir à MUNNIER Jean-Paul
Madame COENART Séverine	pouvoir à DALON Olivier
Monsieur LOYSEAU David	pouvoir à THIÉBAUD Dominique
Monsieur VIEILLE Laurent	pouvoir à BOUDJEKADA Ismaël

Etait absent : Néant

Madame DIERZYNSKI Aurélie est désigné secrétaire de séance

OBJET

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE À DESTINATION DES AGENTS COMMUNAUX

La convocation du conseil a été faite le 9 novembre 2022
La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 17 novembre 2022
Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 17 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Affiché le
ID : 025-212502843-20221115-272_2022B-DE

VILLE DE GRAND-CHARMONT
Séance du conseil municipal du 15 novembre 2022

DÉLIBÉRATION n° 272/2022
Objet : Prestations d'action sociale à destination des agents communaux

M. DALON :

Par délibération n° 185/2021 en date du 15 décembre 2021, la ville a adhéré au Comité National de l'Action Sociale (CNAS).

Le CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, a pour vocation l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, en proposant à ces derniers un large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans son guide des prestations.

Le coût de cette adhésion pour la commune en 2022 s'élève à environ 16 000 €, et vient se substituer à l'ancienne subvention qui était versée à l'Association du personnel communal, et aux différentes prestations d'action sociale qui étaient jusque-là versées par la Ville aux agents communaux.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal d'abroger toutes délibérations antérieures du conseil municipal octroyant des prestations financières directes d'action sociale à destination du personnel communal (médaille du travail, départ en retraite...).

À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.

Le secrétaire de séance
Aurélie DIERZYNSKI

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission à
la Sous-Préfecture le 17.11.2022
et de la publication le 17.11.2022